

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



**CHRONIQUE MENSUELLE**  
 Le binard automobile. — Organes divers du tracteur. — L'épuration bactériologique. — Le système Puech et Chabal de filtration artificielle. — La stérilisation par les rayons ultra-violet. — La lampe purificatrice.

Le transport des matériaux de construction s'est fait, jusqu'à ces derniers temps, à l'aide de ces lourds fardiers traînés lentement et péniblement par tout un escadron de cavalerie. Ce procédé primitif, dont disposaient exclusivement les constructeurs pour approvisionner les blocs de pierre, poutres et autres matières, sur les chantiers, était aussi dangereux et encombrant sur la voie publique qu'il était coûteux et peu capable de fournir un travail correspondant à une grande capacité de transport journalier.

Il était donc à prévoir que l'automobilisme ne tarderait pas à apporter son concours dans cette branche spéciale des poids lourds. C'est un fait accompli aujourd'hui, et le binard automobile, construit spécialement pour le transport des pierres de taille et des caisses de matériaux, existe et fonctionne actuellement dans les conditions les plus satisfaisantes.

C'est grâce à l'Automobile-Club de France que ce résultat a pu être obtenu, d'accord avec l'Association professionnelle des Entrepreneurs de maçonnerie de Paris et de la Seine. Ensuite d'un concours ouvert sur un programme parfaitement étudié et défini, la Commission a primé le projet présenté par MM. Schneider et Cie.

Ce programme spécifiait, pour la puissance du tracteur, une charge normale utile de 5 tonnes, pouvant atteindre 6 tonnes au maximum et une vitesse de 10 kilomètres à l'heure en charge et de 16 kilomètres à vide.

Le type établi par la maison Schneider remplit non seulement les conditions énoncées dans le programme, mais présente encore les dispositifs les plus pratiques et les plus commodes pour le chargement et le déchargement des matériaux à transporter.

Il est facile de concevoir ce que doit être un pareil engin de transport. Il se composera nécessairement, tout d'abord, d'un châssis à deux essieux dont les longerons supporteront la charge à l'arrière, tandis que le siège du chauffeur et tout l'appareil mécanique se trouvent concentrés sur l'avant du véhicule.

Mais l'engin doit être complété par un plateau à rouleaux sur lequel les matériaux sont chargés directement au niveau du sol et par un poulain formant plan incliné pour hisser le plateau du sol jusqu'au niveau du châssis.

Le poulain constitue donc la pièce intermédiaire entre le châssis et le plateau, qui doit servir tant au chargement qu'au débarquement des matériaux à pied d'œuvre, par simple basculement autour d'un axe porté par le châssis.

Dans le type créé par la Compagnie Schneider, le poulain est formé par deux brancards en acier se rabattant sur des fourrures en bois qui garnissent les longerons du châssis, en cours de marche. Les ailes des fers profilés qui forment l'ossature du poulain servent de chemin de roulement au pla-

teau. Les extrémités d'arrière des branches du poulain se terminent en bec de clarinette disposé pour servir de base d'appui sur le sol, lors du basculement, et sont recourbées à l'avant pour former butoirs d'arrêt du plateau pendant la marche.

L'axe d'articulation du poulain est porté par la traverse du châssis, placée immédiatement à l'arrière des roues postérieures, qui sont les roues motrices. Celles-ci, de même que les roues porteuses d'avant, sont pourvues d'un système élastique qui consiste en anneaux de caoutchouc interposés entre les bandages et le moyeu ; leur diamètre est de 0 m. 85 à l'avant et de 0 m. 95 à l'arrière, avec des largeurs de bandage de 0 m. 10 et 0 m. 18, respectivement.

Le moteur à essence, d'une puissance de 20 chevaux, tourne à la vitesse de 900 tours ; le véhicule est pourvu de deux freins, dont l'un est manœuvré par pédale, et l'autre par levier à cran d'arrêt.

Les manœuvres de chargement et déchargement se font très aisément au moyen d'un cabestan fixé sur l'un des côtés avant du châssis et actionné mécaniquement par le moteur.

Pour le chargement, on dispose le plateau au pied du poulain, préalablement basculé, on y accroche le palonnier du câble de traction, que l'on enroule plusieurs fois sur la poupée du cabestan, après l'avoir fait passer sur la poulie de renvoi placée dans l'axe du châssis. Il suffit alors d'exercer une traction de 12 kilogrammes sur le brin libre pour le faire adhérer à la poupée et amener le chariot sur la rampe du plan incliné. Dès que le centre de gravité de la charge a dépassé l'axe de rotation, le châssis basculant se rabat sur les longerons du tracteur et la charge tend à maintenir le poulain dans cette position d'équilibre ; néanmoins, celui-ci est invariablement fixé par un verrouillage approprié.

Quant au déchargement, il peut se faire à bras ou mécaniquement, de la même manière, en ayant soin d'enrouler un deuxième câble sur la partie supérieure de la poupée pour faire frein, par traction exercée sur le brin libre du câble.

Le binard automobile de Schneider a été soumis à des essais très durs, à Paris, sur des parcours en rampes allant jusqu'à 13 pour 100, avec des charges de 5 tonnes utiles et de 9 tonnes de poids total. Dans ces conditions extrêmes, on a obtenu la vitesse moyenne de 12 kilomètres à l'heure.

Par une heureuse combinaison, on a pu remplacer, en vue du transport de marchandises ou de petits matériaux, le plateau à rouleau destiné particulièrement au transport des pierres de taille, par des caisses à ridelles qui ont permis ainsi de faire une exploitation continue et intensive de ce système de traction.

On prévoit déjà qu'un pareil engin de transport trouvera son utilisation dans les services de guerre, et l'on doit être reconnaissant aux intelligents initiateurs de cette nouvelle application de l'automobilisme, qui mettra à la disposition des constructeurs un puissant moyen de transport et d'approvisionnement pour les chantiers qui, jusqu'à ce jour, n'étaient que très insuffisamment outillés et très mal desservis sous le rapport dont il s'agit.

\*\*

Le problème de la distribution des eaux potables dans les villes se présente aujourd'hui sous un aspect tout à fait différent de ce qu'il était autrefois. On pensait jadis qu'il suffisait, pour satisfaire aux meilleures conditions de l'hygiène, de fournir à la consommation une eau fraîche, limpide et

peu chargée au point de vue des matières organiques et chimiques. Mais de pareilles eaux peuvent être complètement contaminées par les bacilles nocifs, les microbes, notamment de la fièvre typhoïde et du choléra, sur lesquels on n'était pas alors suffisamment renseigné.

C'est donc aujourd'hui l'épuration bactériologique, la stérilisation des eaux en un mot, que l'on cherche à réaliser avant tout.

Un grand nombre de procédés ont été préconisés dans ce but. Un des meilleurs, et le plus simple, consiste à utiliser, quand on a l'avantage d'en posséder comme à Lyon, des bancs de sable fin naturels, où l'eau, filtrant lentement, abandonne la plupart des microbes pathogènes. Le même procédé peut être employé en créant des filtres artificiels, mais les frais d'installation et d'entretien en sont très considérables.

A titre d'exemple, le système Puech et Chabal, comportant trois séries de filtres à sable de plus en plus fin, les premiers destinés au dégrossissage des eaux troubles, les seconds à leur clarification, et les derniers à l'épuration bactériologique, tel qu'il a été installé à Nanterre par la Compagnie des Eaux de la banlieue de Paris, occupe une surface de 2 hectares environ, et les réservoirs filtrants en ciment armé ont exigé l'emploi de 700 tonnes de fer et 4.500 tonnes de ciment. Cette installation de filtres artificiels sur sables, qui est destinée toutefois à desservir 36.000 abonnés, n'a pas coûté moins de 2 millions.

A côté de ces moyens purement mécaniques, on a les procédés chimiques, qui consistent à ajouter à l'eau un réactif précipitant, un chlorure décolorant ou un oxydant, tel que l'ozone. On n'aime guère à ingurgiter des eaux additionnées de pareils ingrédients, qui peuvent être quelquefois plus indigestes que de vulgaires microbes. Le traitement par l'ozone, qui est pratiqué depuis plusieurs années, entre autres par la ville de Chartres, est plus recommandable ; toutefois, on peut lui reprocher de donner quelquefois à l'eau une saveur désagréable, et la fabrication de l'ozone est souvent accompagnée de produits nitreux dont la présence est plutôt nocive dans l'eau potable.

L'électricité vient encore apporter sa contribution à la stérilisation des eaux, par un nouveau procédé qui met en œuvre l'action des rayons ultra-violetts produits par la lampe à arc aux électrodes de mercure.

Ces rayons, qui se développent dans la région du spectre située au delà de la zone lumineuse, sont nuisibles à la vue, mais leur action est encore plus fatale aux microbes pathogènes, qui sont détruits, foudroyés pour ainsi dire, par les effluves ultra-violetts.

Les meilleures sources de rayons microbicides sont les lampes à arcs à mercure de l'ingénieur américain Cooper Hewitt. Toutefois, le verre des tubes qui constituent ces lampes absorbe les radiations dont il s'agit et l'on doit remplacer l'enveloppe par des tubes de quartz qui laissent passer intégralement ces mêmes rayons, pour l'application qui nous occupe.

On a d'abord essayé de plonger les ampoules de quartz au sein du liquide à stériliser, mais le refroidissement occasionné par le contact du fluide en mouvement diminuait considérablement le rendement de la lampe en rayons ultra-violetts, qui ne se développent dans de bonnes conditions qu'à la température de 800 degrés.

C'est en se basant sur ces observations, que la Westinghouse Cooper Hewitt Co a créé un type d'appareil stérilisateur qui, sous un faible volume, peut stériliser plus de 600 mètres cubes en vingt-quatre heures, au moyen d'une simple lampe de 3 ampères à 220 volts, ce qui correspond à une dépense d'énergie électrique de 660 watts, c'est-à-dire à une puissance de moins d'un cheval.

L'appareil consiste en une bache en fonte semi-circulaire, au centre de laquelle est fixée la boîte de la lampe, parfaitement étanche, et munie de trois fenêtres en cristal de roche

taillé. Dans l'intérieur de la bache, trois cloisons radiales, interrompues alternativement au centre et à la périphérie, obligent l'eau, arrivant par une conduite horizontale, à suivre un parcours ondulé qui la fait passer trois fois devant les fenêtres successives de la boîte lumineuse, pour sortir, par l'autre extrémité, à l'état stérilisé.

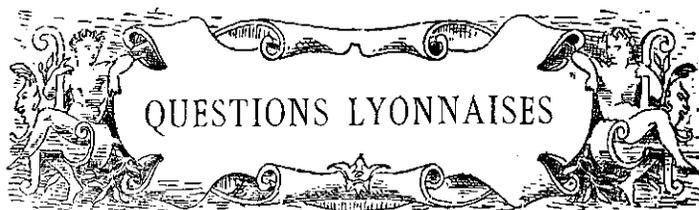
Pour prévenir la distribution de tout liquide non stérilisé, en cas d'extinction accidentelle de la lampe, l'appareil est pourvu d'une soupape automatique commandée par un électro-aimant, qui ouvre issue à l'eau directement dans l'égout, en temps opportun.

Les essais effectués ont démontré que l'on obtient une stérilisation parfaite au point de vue de la destruction des bacilles dont le nombre est tombé, dans certains cas, de 500 et même 1.000 à 0 par litre, pour une dépense de moins de 26 watts-heure par mètre cube.

On peut donc dire que la science a mis ainsi à la disposition des municipalités intéressées un moyen aussi commode que sûr et peu coûteux d'assurer la distribution d'une eau exempte de tous principes nocifs, dans les régions où l'on ne dispose pas de filtres naturels souterrains qui dispensent alors de toute installation spéciale et coûteuse.

Le système pourrait se généraliser et le moment viendra sans doute où chacun aura à sa disposition le tube Cooper Hewitt à quartz comme complément indispensable de toilette pour stériliser ses dents, ses lèvres et ses mains, et soumettre, avant de les absorber, ses aliments et sa boisson aux effluves purifiants des rayons ultra-violetts.

DARYMON.



## LA FUTURE EXPOSITION LYONNAISE

Le projet d'organisation à Lyon d'une exposition universelle paraît abandonné, du moins en ce qui concerne la Municipalité, laquelle n'a jamais voulu admettre, prétend-on, que l'on puisse choisir un autre emplacement que celui préconisé par le Maire, et chacun se rappelle les incidents survenus à la suite de la consultation des Chambres syndicales.

Nous croyons, cependant, d'après nos informations particulières, que, sur ce dernier point, les conclusions déduites par certains de l'attitude intransigeante de l'Administration sont inexactes sinon tendancieuses ; il serait vraiment incompréhensible, d'ailleurs, que, pour une simple question de susceptibilité personnelle, on ait songé un seul instant à compromettre les intérêts de la ville...

Aussi, ne voulons-nous voir dans le refus de la Mairie de continuer à s'occuper de l'affaire, que le désir légitime de ne pas laisser abîmer de nouveau notre beau parc de la Tête-d'Or, où la majorité des personnages consultés proposait d'établir les édifices provisoires de la future exposition lyonnaise.

S'il en était bien ainsi, c'est-à-dire si la décision prise avait eu uniquement pour but de protéger nos belles futaies contre les inconséquences de leurs plus fervents admirateurs, ledit emplacement étant recommandé le plus ardemment par ces enthousiastes qui prétendent que l'étranger ne viendra pas à Lyon si l'exhibition des produits mondiaux a lieu autre part que dans la partie feuillée de la cité, nous ne pourrions qu'approuver la manière de voir du Maire de Lyon.

En tout cas, si aucune autre raison, non publiquement in-

voquée, n'était cause de cette hostilité au projet d'exposition, il serait possible de reprendre dès maintenant, avec chance de succès, les études relatives à cette tentative de décentralisation dont, en cas de réalisation, le commerce local retirerait le plus grand profit.

Mais, bien entendu, il faudrait résolument abandonner l'idée d'établir les constructions principales au Parc qui devra, de toute façon, rester à peu près dans son état actuel; toutefois, on pourrait y placer quelques pavillons spéciaux pouvant rester à titre définitif (forêts, pêche, chasse, pisciculture, arboriculture et horticulture, etc.).

Dans ces conditions, et étant donné que les bâtiments des abattoirs de la Mouche ne seront vraisemblablement plus disponibles quand le moment sera venu de donner suite à l'entreprise projetée, ce qui ne pourrait pas avoir lieu avant 1914, il faut envisager une solution toute différente de celles précédemment mises en avant par les deux partis irréductibles, lesquels pourront sans doute se mettre d'autant plus facilement d'accord que leurs propositions primitives devront être considérées, par la force des choses, comme irréalisables.

Or, il n'est pas douteux que l'on ne trouvera aucun emplacement satisfaisant près du centre de la ville: il faudra peut-être même se résoudre à rechercher assez loin dans la grande banlieue l'espace nécessaire pour faire œuvre utile et digne de la seconde ville de France.

Les organisateurs ne devront donc pas s'arrêter aux objections des esprits chagrins, qui prétendent que rien ne peut réussir à Lyon en dehors de la perspective de la Tête-d'Or ou de Bellecour, ni tenir compte des affirmations de ceux objectant qu'une situation trop excentrique peut être une cause d'insuccès. Ils auront ainsi à déterminer leur choix, en toute indépendance, en ne se préoccupant que des considérations techniques et des facilités d'accès.

En effet, si le service des transports est bien organisé, les visiteurs ne se plaindront pas de rester au besoin dix ou quinze minutes de plus en tramways, et ce n'est pas l'éloignement de la presqu'île qui risquera de restreindre le nombre des entrées à l'Exposition, puisque ce sera surtout l'attrait de cette dernière qui déterminera le succès.

Nous en avons eu récemment la preuve à Bruxelles, où les installations se trouvaient à près de trois quarts d'heure de distance, en trams électriques, des quartiers centraux. Il en sera certainement de même dans les autres grandes cités qui se trouveront en présence de semblables difficultés à trouver un terrain disponible assez vaste.

Donc, nous ne devons pas hésiter à établir la future exposition au besoin en dehors du mur d'enceinte militaire, si l'on ne trouvait pas à la loger en deçà, au Grand-Camp, aux Charpenne-Cusset, à Montchat, au Grand-Trou ou à la Vitriolerie, quitte à ce que l'on établisse des lignes provisoires de tramways pour relier sans transbordement ledit emplacement à tous les quartiers de la ville.

Mais, si l'on parvenait à loger commodément les bâtiments dans l'agglomération lyonnaise proprement dite, c'est-à-dire en un des points ci-dessus, et si un tel résultat était possible sans nous exposer à des frais hors de proportion avec le but à atteindre, on devrait profiter de ces travaux pour faire jaillir de toutes pièces, à la fin de l'entreprise, un beau quartier neuf sur l'emplacement même de la foire universelle.

C'est ainsi que l'on a procédé dans diverses grandes villes de l'étranger, où l'on a profité de telles circonstances pour romancier les tracés des voies publiques.

Nous souhaitons que nos vœux de voir reprendre ce projet d'exposition soient réalisés prochainement et nous reviendrons, du reste, sur cette question du lieu à choisir en discutant séparément, au moment opportun, les avantages et inconvénients de chacune des solutions possibles.

VALROSE.

## DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES à Lyon.

M. le Dr Florence, professeur à la Faculté de médecine, nous signale que le mur est du Forum de Fourvière, que l'on supposait écroulé en 840, selon la chronique de saint Bénigne, en 841 selon celle de Vezelay, est encore debout et peut très bien être observé actuellement. On a démoli ces temps derniers les maisons numéros 5 et 7 de la montée de Fourvière, qui cachaient ce mur. Il est à 16 pas environ du trottoir et limite la propriété dite des Dames de la Retraite. La hauteur conservée correspond à trois blocages et demi, c'est-à-dire qu'il y a encore trois cordons de briques bien conservées, tandis qu'il ne reste qu'un petit vestige du quatrième, à la partie inférieure. Là, il y a une reprise, médiévale sans doute, comme celle de l'ancien théâtre des Minimes.

Si en elle-même cette découverte peut, à première vue, n'avoir pas grand intérêt, elle prend au contraire une importance considérable si on la rapproche des autres découvertes faites en ces dernières années sur la colline, et que M. Florence se réserve d'exposer.

Ce mur ne sera visible que pendant peu de temps; il est désirable, pour couper immédiatement court à toute contestation ultérieure, que des archéologues compétents aillent l'examiner et le comparer à celui du Clos Numbert, rue Cléberg, dont il est la suite.

## NOS ÉCOLES RÉGIONALES

La première classe et la première médaille.

Les décrets du 31 janvier 1903 sont, on le sait, la charte constitutive de nos Ecoles régionales d'architecture.

Ils créent, de toutes pièces, nos Instituts supérieurs d'enseignement et leur donnent une organisation, des sanctions, des droits identiques à ceux de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Paris, mêmes programmes, mêmes concours, mêmes jurys, mêmes récompenses, même diplôme d'architecte délivré par le Gouvernement.

On ne saurait trop le répéter: ce sont des Universités provinciales d'architecture qui ont reçu le jour, et c'est aux provinciaux, et plus spécialement aux architectes de province qu'il appartient dorénavant, par une propagande de tous les instants, d'en assurer la vie et le développement, par un abondant recrutement.

Si, nous, provinciaux, arrivons à retrouver notre décentralisation, à créer ces foyers d'art qui, autrefois, ont brillé d'un si vif éclat, c'est aux Ecoles régionales d'architecture que nous le devons; ce seront elles qui susciteront, en architecture d'abord et dans tous les arts industriels ensuite, les personnalités, l'atmosphère artistique, et la foi, et la confiance dans leur valeur.

Mais depuis si longtemps nous sommes habitués à toujours nous tourner du côté de Paris, pour en recevoir les miettes de la faveur administrative, — le solide restant aux Parisiens, — que nous avons perdu la notion exacte de ce que nous sommes, et de ce que nous devons être, je veux dire les artisans de notre propre sort et de nos destinées.

Un exemple bien curieux de la timidité mentale des provinciaux a été fourni il y a deux ans à l'occasion de nos Ecoles régionales d'architecture.

Par analogie avec les règlements des Facultés de droit, de médecine, etc., le Gouvernement s'était réservé le droit de statuer sur les mutations que les futurs élèves de nos Ecoles auraient éventuellement le désir d'effectuer pour passer d'une Ecole à une autre — pour quitter une Ecole régionale et entrer dans l'Ecole parisienne. Dans l'intérêt même de ces Ecoles régionales, il était utile de pouvoir modérer le

drainage des étudiants vers l'Ecole nationale, attirés par la haute valeur de cette dernière — motif avoué — et aussi par toutes les séductions que la vie de Paris promet aux étudiants — motif non avoué.

Or, en 1908, les architectes de Lyon ont demandé au Ministre, qui s'est empressé de l'accorder, que les élèves provinciaux de la première classe pussent de droit entrer dans la première classe de l'Ecole nationale, et réciproquement.

Ces praticiens ne pouvaient admettre que les Ecoles régionales dispenseraient un enseignement de même mérite que l'Ecole parisienne ! Ils n'avaient pas la foi !

Et pourtant ils devaient se rappeler ce qui se produisit quand fut créée, à Lyon, une Faculté de médecine : quelles prophéties pessimistes n'ont pas salué son aurore ! — « Jamais, prétendait-on, une Ecole de médecine sérieuse ne pourrait exister en dehors de Paris », et c'étaient les anciens élèves de l'Ecole de Paris qui étaient les plus ardents propagateurs (ils étaient convaincus, c'est leur excuse) de ces mauvaises nouvelles.

On connaît les résultats : ils sont admirables. Sans nuire à l'Ecole de médecine de Paris, de plus en plus prospère, celle de Lyon compte plus de 1.500 étudiants et est devenue un foyer brillant de science médicale.

Nous sommes en train d'assister au même phénomène, prévu par les esprits impartiaux et réfléchis. La jeune Ecole régionale d'Architecture de Lyon, la dernière venue de ces Ecoles, est en passe de se faire une place éminente dans le haut enseignement artistique.

Déjà, en juillet 1910, le premier reçu sur la liste commune de Paris et de province appartenait à l'Ecole de Lyon.

Or, deux mois après, le concours de première classe, jugé le 6 octobre, nous réservait une satisfaction analogue.

Une première médaille sur les deux allouées par le jury était attribuée à M. Roux-Spitz, élève de Lyon, sur le programme : « Une Bourse de commerce dans une ville maritime ».

C'est le commentaire inattendu, spirituel et vaillant, émanant des Lyonnais eux-mêmes, à la malencontreuse autorisation, réclamée et obtenue, de pouvoir quitter leur Ecole dès que l'étudiant atteindrait la première classe.

Le brillant succès de M. Roux-Spitz nous ravit d'aise, pour le lauréat d'abord, à qui nous offrons nos sincères félicitations, et pour toutes nos Ecoles régionales.

Il prouve en effet que nos Ecoles sont armées pour se mesurer avec l'Ecole Nationale, et que le talent des maîtres, l'ardeur des élèves, peuvent s'y donner libre carrière avec la certitude des mêmes résultats qu'à Paris.

Nous demandons que les directeurs, que les professeurs insistent auprès de nos élèves pour bien leur faire toucher l'importance énorme de cette conséquence.

Restez donc fidèles, élèves de première classe, à vos maîtres, à vos Ecoles, à vos ateliers, à vos camarades, restez le centre plein de sève et de vie, autour duquel viendront se grouper tous les jeunes, pour former un faisceau puissant et radieux.

Si encore vous saviez ce qui vous attend à Paris. On nous affirme que le « campagnard » — c'est ainsi, nous dit-on, que sont désignés les élèves de province — entrant, élève de première classe, plein de longs espoirs et de vastes pensées, dans un des grands ateliers parisiens, y subit une « réception », une « conduite », autrefois réservée aux aspirants. Les corvées d'atelier, les « petits pains », le collage des feuilles, etc., lui sont réservés comme au plus jeune des rapins, on le regarde comme un transfuge de son Ecole, et on le lui fait sentir.

Autrefois, — je parle de trente ans, — ce qui justifiait ces services, c'était l'échange des procédés : l'élève de première classe exigeait ces corvées en échange des conseils qu'il accordait bien volontiers aux élèves moins avancés.

Mais quel motif peut justifier les corvées et les pertes de

temps infligées à des élèves de première classe, qui paient déjà leur écot aux camarades plus jeunes en les aidant de leur pinceau et de leur crayon ? Le titre d'élève de première classe sortant d'une Ecole régionale nous paraît un motif insuffisant.

*Conclusion.* — Elèves de première classe des Ecoles régionales d'architecture, mes amis, c'est à vous que je dédie ces conseils. Ne quittez pas votre Ecole régionale.

D'une part, vous ne vous exposerez pas aux petites humiliations, bien gratuites, innocentes, et aux pertes de temps, trop réelles, que vous réserve l'atelier parisien.

D'autre part, et ce motif est le seul que je veuille retenir, vous constituerez bien vite et trouverez dans vos Ecoles — l'exemple de Lyon nous le prouve — le milieu d'art qui vous conduira au succès, en même temps que par votre fidélité à votre drapeau vous donnerez à vos maîtres la meilleure des récompenses dues à leur dévouement.

L. LEFORT.

(Bulletin de l'Association provinciale des Architectes français)

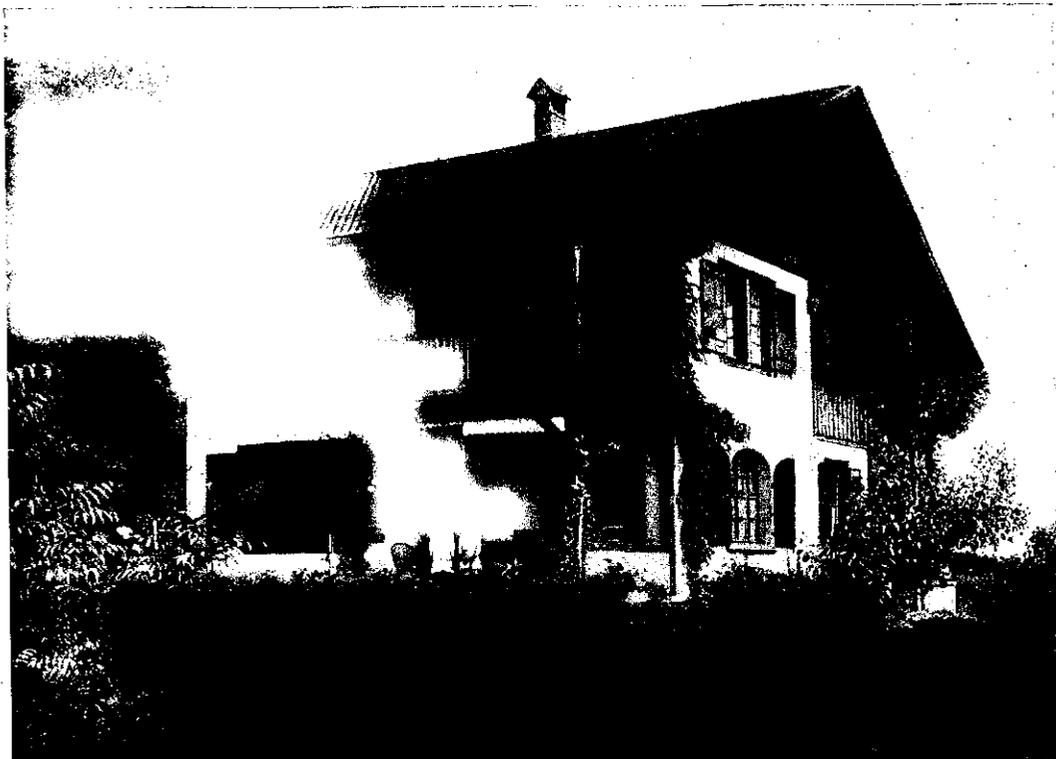
## Le Tout à l'égout à Charbonnières

Les questions d'assainissement et de salubrité nous intéressent, parce qu'elles sont intimement liées à la construction ; d'autre part, elles doivent attirer notre attention en raison de leur importance et de leur utilité. Depuis longtemps on s'en préoccupe à l'étranger ; partout les efforts ont abouti à des résultats probants. Il est, par suite, de notre devoir d'étudier ce qui a été fait à la station balnéaire de Charbonnières, où le tout à l'égout fonctionne depuis quelques mois à la satisfaction des habitants et des visiteurs, après avoir été approuvé par les autorités et encouragé par l'Etat. Encouragement précieux sous la forme d'une subvention de 20.000 francs : un peu plus du tiers de la dépense de premier établissement.

Quoiqu'il soit encore nouveau, le problème a déjà été traité de plusieurs façons différentes, et à chaque façon correspond une solution. De plus, il y a des cas particuliers à envisager. Aussi, le problème du tout à l'égout se pose-t-il, le constructeur est obligé, par un examen approfondi des lieux, de chercher la marche à suivre qui procurera la solution la plus avantageuse, tant au point de vue des frais à éliminer qu'à celui du rendement maximum. De là une certaine originalité dans l'œuvre accomplie, des observations à consigner. C'est ce qui arrive dans le cas présent. M. Bourdeix, l'agent voyer de la Demi-Lune, chargé du travail par la municipalité de Charbonnières, s'inspirant à la fois du milieu, de la densité de l'agglomération et des ressources de la commune, s'est efforcé de produire une œuvre rurale, aux dimensions réduites mais largement suffisantes, peu coûteuse tout en étant solide et durable, en outre fonctionnant sans autre surveillance que celle qui est nécessaire de temps en temps au nettoyage des bassins de décantation, des tuyaux et des filtres.

C'est donc le système séparatif aboutissant à une station d'épuration qui a été adopté, toutefois avec quelques modifications commandées par les besoins. Système séparatif, parce que l'évacuation des eaux pluviales se fera dans le ruisseau, comme par le passé, sans inconvénient ; parce que la canalisation de grès céramique, de 0 m. 25 à 0 m. 35 de diamètre, aura une vitesse d'écoulement plus grande et un lavage plus complet ; ainsi, pas de bouches d'égout malodorantes, seulement des regards de visite tous les 150 mètres, enfin une sérieuse économie. Cependant, on trouvera bon d'avoir envoyé dans cette canalisation les eaux pluviales de quelques immeubles, sans obturation hydraulique, pour que le lavage et la ventilation s'opèrent dans les meilleures conditions possibles, celles-ci s'ajoutant à l'eau des réservoirs de chasse qui se trouvent en tête de toutes les conduites.

Le ruisseau ne possédant ni le débit ni la vitesse d'écou-



MAISON A L'ERMITAGE, POUR M. H. ROCHE DE GENÈVE — MM. BAUDIN ET A. CAMOLETTI, ARCH., A GENÈVE.



MAISON A. DRUZ-OLIVET, A L'ERMITAGE (GENÈVE). — M. HENRY BAUDIN, ARCH., B.S.A., A GENÈVE

ment voulus pour recevoir, sans danger pour le Méridien, les déchets du Casino et du bourg, une épuration s'imposait, de toutes la plus microbicide, c'est-à-dire l'épuration biologique de préférence aux épurations chimique, physique ou par le sol.

L'épandage se pratique à Paris, à Berlin, avec le seul inconvénient de coûter cher ; par raison d'économie et pour cause d'inutilité, il a été écarté.

Située en dehors de la commune, la station d'épuration se compose d'un bassin de décantation étanche où se déposent les matières minérales, d'une fosse septique où, les matières organiques se liquéfiant, l'azote albuminoïde se transforme en azote ammoniacal, enfin d'un bassin de chasse qui, par alternances, déverse le liquide sur un filtre percolateur.

Par le séjour en fosse septique les microbes pathogènes, tels que le bacille typhique et le vibrion cholérique, sont totalement détruits, et, par les alternances du liquide sur le filtre, les aérobies produisent des nitrates solubles sans encrassement. Alors le ruisseau peut recevoir l'effluent, sans qu'aucune odeur ne se dégage, avec immunité complète pour la pollution des puits et les maladies infectieuses.

Dans l'ensemble comme dans les détails tout concourt à évacuer eaux usées et déchets de la vie, de la façon la moins fâcheuse pour la santé publique, avec une commodité parfaite. Concluons que les choses faciles ne se font pas sans difficulté et que l'excellence des procédés ne s'acquiert qu'au prix de longues et consciencieuses recherches. Certes, ce n'est pas le dernier mot de la science sanitaire, puisqu'elle est perfectible comme toute science expérimentale ; cependant, soit par le choix judicieux des procédés actuellement en usage, soit par leur utilisation et leur appropriation aux données des lieux, un grand pas a été franchi, élargies les limites du progrès, la cause sanitaire efficacement servie.

Les collaborateurs de M. Bourdeix sont la Société d'Épuration et d'Assainissement pour les appareils, MM. Piatte et Sanvoisin, qui ont exécuté la maçonnerie et les terrassements.

A. TUOTIOP.

## Villas et Maisons de Campagne en Suisse

Par M. HENRY BAUDIN, B.S.A.

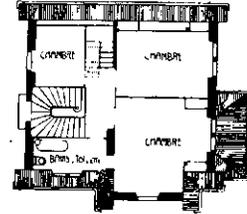
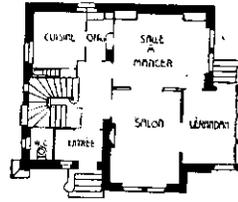
Nous avons, ici même, fait connaissance avec M. Baudin en feuilletant ses ouvrages *Clochers savoyards* et *les Constructions scolaires en Suisse*. Nous n'avons donc plus à le présenter à nos lecteurs ni à leur faire remarquer à nouveau le soin avec lequel ses livres sont édités à Genève par la « Société des Editions d'Art et d'Architecture » et le charme qu'il y a à lire le texte si précisément écrit et si rigoureusement documenté de notre confrère. Mais ce texte est court.

A vrai dire, nous aurions aimé que M. Baudin fût plus prodigue de ses explications et que sa bienveillance nous fît de lui davantage le cicerone des jolies constructions qu'il nous montre. Nous le quittons à regret, mais nous savons qu'un nouveau recueil calmera bientôt nos appétits et nos désirs inapaisés<sup>1</sup>.

La maison moderne, en Suisse, a profité, comme ailleurs, de l'expérience acquise par nos maîtres en cet art de con-

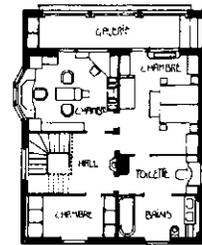
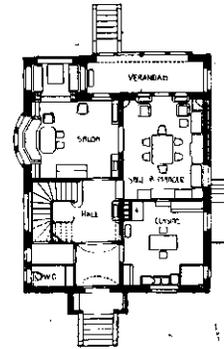
<sup>1</sup> On annonce comme étant en préparation chez les mêmes éditeurs : *Maisons familiales à bon marché en tous pays*.

struire et de disposer que sont les architectes anglais. Au moment où les chemins de fer de banlieue étaient les seuls moyens pratiques permettant aux employés et aux ouvriers d'habiter loin du centre des villes, l'Angleterre, pays par excellence de la houille et du fer, vit chaque jour par milliers des maisons s'élever dans les champs et les campagnes qui formaient les abords des grands centres industriels. Le matin, le père de famille et ses fils partaient et, le soir, ils rentraient au logis, la journée finie. Ils trouvaient dans leur maison tout ce qui fait le charme de la vie pour l'Anglais. Avec l'affection



A. Druz-Olivet, Ermitage (Genève), par M. BAUDIN, arch. B.S.A. à Genève.

des siens et la douceur du « home », ils retrouvaient invariablement toute chose à sa place, car tout a une place déterminée dans la demeure anglaise ; le moindre espace et les



Maison à Binningen (Bâle), par MM. WIDMER et ERLACHER, arch., à Bâle.

plus petits réduits ont une destination fixe, aussi tous les services y sont-ils assurés.

Dans cette architecture anglaise contemporaine, ce à quoi on a toujours tout sacrifié d'abord, c'est le côté des communs : *kitchen, scullery, pantry, larder* (cuisine, laverie, garde-manger, offices). Nulle part, en dehors de ce pays, on n'a montré un tel souci de ces exigences de la vie facile et commode. Dans ces intérieurs si bien subdivisés, machinés, outillés, quelque peu encombrés, on se croirait presque dans l'entrepont d'un navire. Il semble que l'Anglais apporte chez lui quelque chose de ses goûts et de ses habitudes de la mer et des lointains voyages. Pour compléter l'illusion du bateau, ajoutez que tout craque et résonne dans ces maisons proprement tenues, dont les planchers sont en bois, comme la majeure partie de la construction. « C'est bien fait, mais sans force inutile, comme une boîte résistante et légère<sup>1</sup>. »

Ce sont ces exemples anglais que toute l'Europe occidentale se plaît et se complait à imiter et à adapter à ses goûts et aux conditions quelquefois spéciales de ses besoins, de son climat et de sa culture sociale. Les Suisses, grâce à leurs réserves inépuisables et à peine encore entamées de houille

Paul Sédille, *L'Architecture moderne en Angleterre*.



MAISON A BINNINGEN (BALE). — MM. WIDMER ET ERLACHER, ARCH. B.S.A., A BALE.



SALON DE LA MAISON A BINNINGEN (BALE)

blanche, ont, à l'exemple des Anglais, déserté le cœur des villes dévorantes. Ils sont allés par les avenues et les faubourgs, au loin des grandes routes sillonnées de tramways, bordées de poteaux rayés de trolleys. Leurs maisons se sont échelonnées dans les jolis sites des banlieues, au bord des lacs d'émeraude et sur les pentes des collines où croissent les mélèzes et les sapins, dans les prairies alpestres aux inoubliables coloris.

Les progrès des moyens de locomotion et de communication ont après rendu plus facile et plus agréable la vie à la campagne, qui seule, dit M. Baudin, peut assurer « la vie intégrale ». « L'eau, le gaz, l'électricité, le chauffage central, la facilité des moyens d'approvisionnement, la poste, le téléphone et le télégraphe permettent de réunir dans la villa et la maison de campagne, plus encore que dans la maison à loyer des villes, le confort, la commodité et l'hygiène nécessaires aux besoins complexes de nos existences modernes. »

(A suivre)

F. FRANÇON

## CONCOURS

### CONCOURS D'ARCHITECTURE

APPLIQUÉ A L'EMPLOI DE LA PIERRE ARTIFICIELLE EN CONSTRUCTION

Ce concours comprend l'établissement d'un projet avec devis complet d'une maison ouvrière composée de 3 pièces avec sous-sol.

Un projet de villa du prix de 8 à 10.000 francs (devis de la maçonnerie seulement).

Un projet d'hôtel-restaurant de 40.000 à 50.000 francs (devis de la maçonnerie seulement).

Un projet de maison de rapport de 50 à 60.000 francs, 3 étages, mansardes et magasin au rez-de-chaussée (devis de la maçonnerie seulement).

Maçonnerie en totalité ou en partie en pierres artificielles.

Echelle de 0,02 par mètre. Détails, 0,05 par mètre.

Des prix seront attribués aux projets classés.

Les adhésions au concours devront parvenir avant le 10 décembre et les projets et devis au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1911, à la Direction de l'« Allur », 18, boulevard Victor-Hugo, à Nantes (Loire-Inférieure).

### DISTRIBUTION DES PRIX

#### du Concours d'Habitations à bon marché de Lyon

Le Comité de Patronage des Habitations à bon marché et de la Prévoyance sociale de l'arrondissement de Lyon doit prochainement procéder à la distribution des récompenses décernées aux lauréats du concours qu'il a institué pour l'élaboration des projets d'habitations ouvrières hygiéniques, collectives et individuelles.

Cette solennité aura lieu le 3 décembre, à 8 heures du soir, salle Rameau, sous la présidence effective de M. le Préfet du Rhône.

Deux intéressantes causeries, l'une sur la vulgarisation des avantages conférés par la loi aux acquéreurs d'habitations ouvrières, l'autre sur l'hygiène domestique, seront faites par M. Paul Pic et M. le D<sup>r</sup> Courmont.

Enfin, M. le Maire de Lyon exposera les résultats pratiques de patronage que les municipalités peuvent accorder aux œuvres de logements économiques et donnera des détails sur la création à Lyon de la Société anonyme démocratique des Habitations hygiéniques à bon marché.

Nous rappelons que cette Société se constitue au capital de 400.000 francs, divisé en actions de 100 francs, dont le

versement aura lieu par fractions de 25 francs. Ces actions jouiront pendant dix années d'un intérêt minimum de 3 % garanti par la ville de Lyon ; cet intérêt pourra s'élever à 4 %. La souscription aux actions, ouverte depuis quelques jours à la Recette municipale, à l'hôtel de ville, se couvre rapidement.

### SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

Dans sa séance de ce jour, la Société académique d'architecture a procédé au renouvellement de son bureau pour les exercices 1911-1912. Ont été élus :

*Président*, M. Louis ROGNAT.

*Vice-président*, M. Frédéric GIROUD.

*Secrétaire général*, M. BOURBON fils.

*Secrétaire-adjoint*, M. Paul PORTE.

*Trésorier*, M. Marc DESPLAGNES.

*Archiviste*, M. Gabriel MORTAMET.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

— BASSES-ALPES. — M. Bongarçon, architecte départemental, a dressé un projet s'élevant à 34.000 francs, pour la construction d'une école de filles à *Annot*.

— DOUBS. — Prochainement seront mis en adjudication à *Montbéliard*, d'après le projet de M. Langlois, architecte à Maiche, l'établissement de rues à Maiche, 3.465 francs, et, d'après le projet de M. Painchaux, architecte à Besançon, la construction d'une mairie à *Damprichard*, 48.090 francs.

— HAUTE-LOIRE. — Les travaux d'adduction d'eau au chef-lieu de la commune de *Allègre* seront mis prochainement en adjudication.

— ISÈRE. — Il est question de construire à *Grenoble* un théâtre avec palais des fêtes et une école d'arts industriels.

— SAÔNE-ET-LOIRE. — M. Salle, architecte départemental, a dressé le projet d'installation d'un bureau de poste à *Melay* ; le devis est de 5.000 francs.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Décisions approbatives.

Dans l'information parue sous cette rubrique dans notre dernier numéro, une ligne a été omise dans la liste des entrepreneurs dont les traités passés de gré à gré avec la ville, pour l'exécution des travaux d'amélioration et de transformation de l'entrepôt des Douanes, ont été l'objet d'une décision approbative. Voici comment doit être complétée la liste :

10° M. Chatoux, entrepreneur de maçonnerie.

### Distribution des récompenses de la Société Académique d'Architecture.

Ainsi que nous l'avons annoncé, la Société Académique d'Architecture de Lyon a fixé sa fête annuelle au dimanche 11 décembre 1910, à 4 h. 1/2, au Palais du Commerce.

Après la proclamation des prix des concours d'architecture, des concours d'art décoratif et aux ouvriers d'art, une causerie sera faite par M. Emile BERTAUX, professeur à la Faculté des lettres, sur *Philibert Delorme, architecte lyonnais*. Ensuite seront distribuées les récompenses du concours entre apprentis du bâtiment et les récompenses aux contre-maitres et ouvriers du bâtiment, aux élèves de l'école de

serrurerie et de charpenterie, aux élèves des cours municipaux de dessin et aux élèves de l'Enseignement professionnel du Rhône.

**Nécrologie.**

Nous avons appris avec un vif regret le décès, le 28 novembre, de M. Antoine CLERMONT, âgé de vingt-cinq ans. La *Construction Lyonnaise* adresse à son père, M. C. Clermont, entrepreneur de menuiserie, et à sa famille, ainsi qu'à son oncle, M. F. Clermont, architecte, ses sincères condoléances.

**Agent de fabrique**, ayant la représentation d'une maison de décolletage, désire s'adjoindre la représentation d'un autre article. Ecrire à F. MILLION, 39, avenue Duquesne, Paris.

**Premier employé** dessinant bien et vite, très au courant de la pratique des travaux, est demandé chez M. Rome, architecte diplômé par le Gouvernement à Grenoble.

Situation stable, au mois. Pressé.

**COURS OFFICIEL DES MÉTAUX**

	DROITS D'ACCISE EN SLS 100 100 kil.	
25 Novembre 1910		
Cuivre en lingots affiné	162 50	170 »
— en planche rouge	198 »	200 »
— — jaune	172 50	182 50
Etain Banks en lingots	445 »	450 »
— Billiton et détroits en lingots	442 50	447 50
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon	40 »	41 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	43 »	44 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion	60 »	62 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	78 »	79 »
— — Autres marques	75 »	76 »
Nickel brut pour fonderie	500 »	»
— laminé	700 »	»
Aluminium brut pour fonderie	210 »	220 »
— laminé	330 »	400 »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe	21 50	22 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 50	24 »

**DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR**

Du 12 au 26 Novembre 1910.

- Rue Carry, angle rue de la Métallurgie. Maison. Propr., M. Burnod, rue Carry, 6. Entrepr., M. Leblanc, avenue de Saxe, 343.
- Rue de l'Eglise, 15. Annexe. Propr., M. Thibaud. Entrepr., M. Joly, cours Lafayette prolongé, 57.
- Rue des Verriers, 9. Hangar. Propr., M. Janin, rue Pasteur, 84.
- Rue de la Métallurgie, 2. Maison et hangar. Propr., M. Guillot-Pinqué, rue Saint-Eusèbe, 15. Arch., M. Martinon, 12, rue Pierre-Corneille.
- Chemin des Deux-Amants, 21. Hangar. Propr., MM. Beney et Cie, quai Saint-Antoine, 36. Entrepr., M. Vérollet, rue de la Conciergerie, 4.
- Cours Eugénie, 61. Maison. Propr., M. Pras.
- Rue de la Part-Dieu, 78. Maison. Propr., M. Dumas, 242, rue Duguesclin.
- Rue Paul-Bert, 242. Usine. Propr., MM. Latruffe, Nesme et Cie. Arch., M. Rostagnal, rue de la République, 83.
- Rue Moncey, 93, et rue François-Garcin, 7. Hangars. Propr., M. Duron, rue Saint-Georges, 2.
- Rue Delandine. Hangar. Propr., Compagnie générale des Voitures de Lyon, rue de la Charité, 4.
- Avenue Thiers, 144. Hangar. Propr., M. Champavier.
- Chemin Croix-Morlon, 17. Entrepôt. Propr., M. Vergne, chemin Croix-Morlon, 16. Arch., M. Boulu, rue Emile-Zola, 1.

**RÉSULTATS D'ADJUDICATION**

- Allier. — 13 novembre. — Mairie de Besson. — Chemin vicinal ordinaire. Construction. Montant, 4.000 fr. Non adjugé.
- Côte-d'Or. — 17 novembre. — Sous-préfecture de Semur. — Reconstruction d'un lavoir. Montant, 3.335 fr. 50. Adjud., M. Guenebaut, à Darcey, 2 p. 100 de rabais.
- Boubs. — 22 novembre. — Préfecture. — Substitution d'un garde-corps métallique au parapet en pierre d'un pont. Montant, 2.100 fr. Adjud., M. Hausmann, rue du Chasnot, à Besançon, 37 p. 100 de rabais.
- Drôme. — 20 novembre. — Mairie de Montmaur. — Réfection de la canalisation alimentant le hameau des Nals et construction d'un bassin-

lavoir. Montant, 3.800 fr. Soumissionnaires : MM. J. Favier, 7 p. 100. — M. Abram, 7 p. 100. — J. Chevillon, 9 p. 100. — J. Vanoni, 9 p. 100. — F. Combet, 11 p. 100. — B. Gianetto, 12 p. 100. — Adjud., M. Joseph Aventure, à Menglon, 17 p. 100 de rabais.

Gard. — 20 novembre. — Mairie de Clarensac. — Construction d'une école et appropriation du groupe scolaire. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, plâtrerie. Montant, 15.150 fr. 35. Adjud., M. Silhol, à Clarensac, 16 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie, mobilier. Montant, 3.730 fr. 15. Adjud., M. Tuffery, à Clarensac, 24 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 2.222 fr. 90. Adjud., M. Souchet, à Clarensac, 23 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie. Montant, 849 fr. 80. Adjud., M. Poulhen, à Nîmes, 20 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 827 fr. 60. Adjud., M. Maujean, à Clarensac, 2 p. 100 de rabais.

Hautes-Alpes. — 19 septembre. — Mairie de Briançon. — Service du génie. Travaux de maçonneries diverses et ciment armé, charpente, menuiserie, ferronnerie, etc. pour la construction d'un poste optique à Ratière (Saint-Martin-de-Queyrières). Adjud., M. Beyrou, à Briançon, à forfait.

Haute-Loire. — 20 novembre. — Mairie de Craponne-sur-Arzon. — Travaux d'adduction d'eau. Montant, 88.620 fr. 60. Soumissionnaires : MM. Vinet, Gontrand et Cie. — Courtaud, Garnier, Gil et Cie, prix du devis. — MM. Boit, 7 p. 100. — Crozatier, 8 p. 100. — Paillet, 1 p. 100. — Berthet fils, 4 p. 100. — Pialoux, 4 p. 100. — Ferrand, 2 p. 100. — Roure, 11 p. 100. — Sourieux, 10 p. 100. — Adjud., M. Guyot, à St-Etienne, 14 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 20 novembre. — Mairie de Saint-Pierre-Eynac. — Captation et distribution d'eau. Montant, 9.000 fr. Soumissionnaires : M. Riouffreyt, 2 p. 100 d'augmentation. — MM. Tavernier, Verdier, prix du devis. — MM. Séjélan, 2 p. 100. — Dumas, 0,25 p. 100. — Boit, 2 p. 100. — Adjud., M. Layes, à Saint-Julien-Chapteuil, 4,10 p. 100 de rabais.

Jura. — 19 novembre. — Sous-préfecture de Saint-Claude. — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Lamoura. Construction d'un bureau de poste. Montant, 15.000 fr. Pas de résultat. — 2<sup>e</sup> lot. Crenans. Adduction de la source de la Creuse, canalisations, etc. Montant, 20.000 fr. — Soumissionnaire : M. E. Arnaud, 1 p. 100. — Adjud., M. Arsène Odobez, à la Tour-du-Meix, 2 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Coyron. Amélioration du régime des eaux. Montant, 6.638 fr. 50. Soumissionnaires : MM. E. Arnaud, 4 p. 100. — L. Jouffroy, 6 p. 100. — Adjud., La Jurassienne, Société ouvrière, à Orgelet, 10 p. 100.

Jura. — 24 novembre. — Sous-préfecture de Poligny. — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Cuvier. Construction d'un poids public. Montant, 1.338 fr. 36. Soumissionnaire : M. Laurence, prix du devis. — Adjud., M. Bozino, à Mignovillard, 11 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Mignovillard. Construction du chemin rural n° 4. Montant, 3.076 fr. 02. Adjud., M. Bozino, 9 p. 100 de rabais.

Loire. — 19 octobre. — Préfecture. — Routes nationales. Baux d'entretien et cylindrage pendant cinq ans. — 1<sup>er</sup> lot. Montant, 15.700 fr. Adjud., M. Durcon, à Leletoeux, 3 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Montant, 4.600 fr. Adjud., M. Doupeux, à Saint-Symphorien, 12 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Montant, 2.500 fr. Adjud., M. Duperron, à Machezal, 7 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Montant, 6.000 fr. Adjud., M. Forger, à Renaison, 3 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Montant, 4.000 fr. Adjud., M. Forger, 6 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Montant, 5.000 fr. Adjud., M. Simon, à Balbigny, 15 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Montant, 3.100 fr. Adjud., M. Buron, à Salt-sur-Donzy, 28 p. 100 de rabais. — 8<sup>e</sup> lot. Montant, 3.700 fr. Adjud., M. Chappuis, à Saint-Marcellin, 11 p. 100 de rabais. — 9<sup>e</sup> lot. Montant, 18.000 fr. Adjud., M. Nix, à Saint-Etienne, 10,10 p. 100 de rabais. — 10<sup>e</sup> lot. Montant, 10.000 fr. Adjud., M. Desmartin, à Lavertonne, 3 p. 100 de rabais. — 11<sup>e</sup> lot. Montant, 4.000 fr. Adjud., M. Vallet, à Chavanay, 2 p. 100 de rabais. — 12<sup>e</sup> lot. Montant, 41.500 fr. Adjud., M. Nix, 8 p. 100 de rabais. — 13<sup>e</sup> lot. Montant, 2.500 fr. Adjud., M. Buron, 22 p. 100 de rabais. — 14<sup>e</sup> lot. Montant, 5.500 fr. Adjud., M. Chuzal, à Boën-sur-Lignon, 26 p. 100 de rabais. — 15<sup>e</sup> lot. Montant, 4.300 fr. Adjud., M. Gatier, à Boën-sur-Lignon, 8 p. 100 de rabais. — 16<sup>e</sup> lot. Montant, 6.500 fr. Adjud., MM. Emonet et Chappuis, à Sury-le-Comtal, 28 p. 100 de rabais. — 17<sup>e</sup> lot. Montant, 9.300 fr. Adjud., MM. Garneret et Bassenne, à Clerval, 17 p. 100 de rabais. — 18<sup>e</sup> lot. Montant, 3.000 fr. Adjud., MM. Emonet et Chappuis, 27 p. 100 de rabais.

Loire. — 19 novembre. — Sous-préfecture de Montbrison. — Bard. Construction d'une école de filles. Montant, 14.484 fr. 81. Adjud., M. Geay, à Montbrison, 2 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 20 novembre. — Mairie d'Hurigny. — Construction d'un bureau de poste. Montant, 14.190 fr. 48. Soumissionnaires : M. Lazayras, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Mazon, 2 p. 100. — Gay, 2 p. 100. — Blanchard, 2 p. 100. — Brun, 2 p. 100. — Canard, 2 p. 100. — Adjud., M. Dufour, à Hurigny, 3 p. 100 de rabais.

Savoie. — 26 novembre. — Préfecture. — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Alimentation en eau potable des divers hameaux de la commune des Francin. Montant, 135.627 fr. 58. Soumissionnaires : MM. S. Bédoni, 1 p. 100. — A. Tarro, 2 p. 100. — A. Scaramiglia, 2 p. 100. — Vinet, Gontrand et Cie, 3 p. 100. — J. Aulas, 3 p. 100. — L. Fontana, 3 p. 100. — F. Aubertino, 3 p. 100. — F. Sibut, 4 p. 100. — C. Canavesio, 4 p. 100. — Dementgeon frères et Cie, 4 p. 100. — J. Vidal, 4 p. 100. — Courtaud, Garnier et Cie, 4 p. 100. — J. Pilotaz, 4 p. 100. — A. Carle, 4 p. 100. — Aulas et Vidal, 5 p. 100. — Adjud., M. Jacques Sogno, à Montmélan, 9 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Appropriation des locaux scolaires de la commune de Bourg-neuf. Montant, 15.800 fr. Soumissionnaires : MM. S. Bédoni, P. Pinorini, C. Vercelotti, prix du devis. — MM. C. Debernardy, 1 p. 100. — J. Agostinetti, 2 p. 100. — L. Fontana, 6 p. 100. — V. Zanolini, 7 p. 100. — C. Droguet, 8 p. 100. — A. Francescoli, 9 p. 100. — Adjud., M. Pierre Zanone, à Saint-Pierre-d'Albigny, 10 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 13 novembre. — Mairie de Mazan. — Couverture du canal

d'arrosage du Bigour. Montant, 3.000 fr. Adjud., M. H. Maillet, à Sarriens, 5 p. 100 de rabais.

**Vaucluse.** — 20 novembre. — *Mairie de Rasteau.* — Construction d'un groupe scolaire. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie et mobilier scolaire. Montant, 3.006 fr. 68. Adjud., M. L. Danjaume, à Violes, 15 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Montant, 996 fr. 57. Adjud., M. M. Ravoux, à l'Isle-sur-Sorgues, 15 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Plomberie. Montant, 735 fr. 50. Adjud., M. F. Mayan, à Caromb, 15 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Vendredi 9 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Four-nitures communes à divers services municipaux pendant les années 1911, 1912 et 1913. — 4<sup>e</sup> lot. Quincaillerie et outils divers. Montant annuel, 2.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Bois de construction et autres. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Le pli global contenant les pièces nécessaires devra obligatoirement être adressé au Maire de Lyon, par la poste, sous pli recommandé, de façon à arriver à l'Hôtel de Ville, au plus tard le mardi 6 décembre 1910, à 5 heures du soir. — Les cautionnements sont à fournir par les adjudicataires aussitôt après le prononcé de l'adjudication et séance tenante. Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements au magasin municipal, place Michel-Servet, à Lyon.

**Rhône.** — Vendredi 16 décembre, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — L'adjudication du 25 novembre 1910 pour la fourniture de tuyaux nécessaires au service de secours contre l'incendie, du 1<sup>er</sup> janvier 1911 au 31 décembre 1915, n'ayant pas donné de résultat, il sera procédé à une nouvelle adjudication. — Le cahier des charges relatif à cette fourniture est déposé à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Un cautionnement de 1.500 fr. est exigé. — Les soumissions et les pièces devront être adressées à M. le Maire de Lyon, sous pli recommandé, de façon à arriver au plus tard le jeudi 15 décembre 1910, à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Mercredi 1<sup>er</sup> mars, 5 h. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture des robinets-vannes nécessaires au service municipal des eaux pour une période de trois années environ, se terminant au 31 décembre 1913, doit faire l'objet d'un concours public. Ces fournitures sont évaluées à la somme de 12.000 fr. par an environ. Le cautionnement à fournir est fixé à 2.500 fr. — Le pli global contenant les pièces exigées devra obligatoirement être adressé au Maire de Lyon, par la poste, recommandé, et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville, au plus tard le mercredi 1<sup>er</sup> mars 1911, à 5 heures du soir. — Le programme, cahier des charges, est déposé à l'Office du Travail, 39, cours Morand, à Lyon, où les intéressés peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. — En outre, tous renseignements utiles peuvent être demandés à M. le Directeur du service municipal de la voirie, rue Bellecordière, 28, à Lyon.

**Rhône.** — Mardi 27 décembre, 5 h. — *Mairie de Lyon.* — Groupe scolaire quai Jayr. Installation d'un chauffage à vapeur. Concours public. Les travaux sont évalués à la somme de 21.087 fr. Le cautionnement à fournir est fixé à 1.800 fr. — Le pli global contenant les pièces sus-énoncées devra obligatoirement être adressé au Maire de Lyon, par la poste, recommandé, et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville, au plus tard, le 27 décembre 1910, à 5 heures du soir. — Les plans et cahiers des charges sont déposés à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Vendredi 30 décembre, 5 h. — *Mairie de Lyon.* — Groupe scolaire de Montchat. Etablissement de planchers en béton armé. Concours public. Ces travaux sont évalués à la somme de 29.519 fr. Le cautionnement à fournir est fixé à 3.000 fr. Le pli global contenant les pièces exigées devra obligatoirement être adressé au Maire de Lyon, par la poste, recommandé, et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville, au plus tard le vendredi 30 décembre 1910, à 5 heures du soir. — Les plans, devis et cahier des charges sont déposés à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où les intéressés peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Alpes-Maritimes.** — Lundi 19 décembre, 10 h. — *Mairie de Nice.* — Construction d'une école de filles et maternelle, au quartier Carabacel. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie, marbrerie, ardoises, etc. Montant, 45.907 fr. 50. Cautionnement, 2.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, fonte et serrurerie. Montant, 5.033 fr. 50. Cautionnement, 300 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, assainissement et couverture de la terrasse. Montant, 8.179 fr. Cautionnement, 500 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 8.290 fr. 65. Cautionnement, 500 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Peinture à l'huile et à la fresque, vitrerie et papiers peints. Montant, 3.843 fr. 05. Cautionnement, 250 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. le Maire. — Renseignements à la mairie.

**Alpes-Maritimes.** — Lundi 19 décembre, 2 h. — *Mairie de Nice.* — Construction d'un groupe scolaire au Port Emmanuel-Philibert (ancienne maison Grosso). — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie, couverture, charpente, etc. Montant, 76.595 fr. 50. Cautionnement, 4.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, fonte et serrurerie. Montant, 8.386 fr. 14. Cautionnement, 500 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, appareils et assainissement. Montant, 13.525 fr. 12. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 14.951 fr. 44. Cautionnement, 800 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Peinture à l'huile, vitrerie et papiers peints. Montant, 7.313 fr. 96. Cautionnement, 400 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. le Maire. — Renseignements à la mairie.

**Côte-d'Or.** — Samedi 17 décembre, 2 h. — *Mairie de Dijon.* — Four-

niture de grilles en fonte à placer autour des arbres. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

**Gard.** — Mardi 6 décembre, 10 h. — *Préfecture.* — Chemins vicinaux. Rechargement de chaussées (36 lots). Montant, 68.550 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Gard.** — Dimanche 11 décembre, 9 h. — *Mairie de Bouillargues.* — Travaux à exécuter sur les chemins vicinaux ordinaires ci-après. — 1<sup>er</sup> lot. Nos 4 et 13. Montant, 5.400 fr. Cautionnement, 100 fr. — 2<sup>e</sup> lot. N° 1. Montant, 5.200 fr. Cautionnement, 200 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Nos 3 et 5. Montant, 6.400 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement. — Renseignements à la mairie.

**Gard.** — Dimanche 18 décembre, 1 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Ambroix.* — Reconstruction de l'hôpital-hospice. Terrassement, maçonnerie, charpenterie, plâtrerie, carrelages, menuiserie, serrurerie, peinture, plâtrerie, zinguerie et plomberie. Montant, 79.257 fr. 47. Cautionnement, 4.000 fr. — Un minimum de rabais pourra être fixé. — Renseignements à la mairie et chez M. Gustave Amand, architecte, à Nîmes, 68, rue Nationale.

**Hautes-Alpes.** — Jeudi 15 décembre, 11 h. — *Mairie de Briançon.* — Aménagement d'une école mixte au hameau de Fontenil. Montant, 5.144 fr. 49. Cautionnement, 250 fr. — Visa par M. Levif, architecte, auteur du projet. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'architecte.

**Hautes-Alpes.** — Lundi 19 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Construction d'un kiosque à musique dans la pépinière départementale, maçonnerie du socle. Montant, 2.392 fr. 79. Cautionnement, 200 fr. — Visa, huit jours à l'avance, par l'architecte voyer de la ville. — Renseignements à la mairie.

**Haute-Loire.** — Dimanche 4 décembre, 2 h. — *Mairie de Saint-Bonnet-le-Château.* — Agrandissement du cimetière. Montant, 21.968 fr. 11. Cautionnement, 900 fr. — Renseignements à la mairie.

**Haute-Loire.** — Samedi 17 décembre, 2 h. — *Mairie de Reilhac.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1. Construction d'un ponceau de 3 mètres d'ouverture sur le ruisseau de Truchon et de ses abords, sur 432 mètres. Montant, 5.900 fr. Cautionnement, 180 fr. — Renseignements à la mairie.

**Haute-Loire.** — Mardi 27 décembre, 11 h. — *Mairie du Puy.* — 1<sup>er</sup> lot. Travaux de réfection et d'entretien des pavés des rues et places de la ville, pour les années 1911, 1912 et 1913. Cautionnement, 500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Fourniture de pierres basaltiques cassées, sable et pouzzolane pour l'empierrement et l'entretien des chemins vicinaux ordinaires de la commune du Puy et des rues, places, cimetière, jardins et cours de la ville, pour les années 1911, 1912 et 1913. Cautionnement, 500 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Entretien, construction, pose, livraison des bordures et dallage en asphalte des trottoirs dans les différentes rues et places de la ville, pour les années 1911, 1912 et 1913. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 1.000 fr. — Visa des certificats, avant l'adjudication, par l'architecte de la ville. — Renseignements à la mairie.

**Haute-Saône.** — Jeudi 8 décembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux départementaux et vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Asile départemental de Neurey-les-Ladernie. Agrandissement du pavillon Saint-Joseph. Montant, 50.000 fr. Cautionnement, 2.300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 9, de Vesoul à Monthélard. Rectification entre la ferme des Regardots (territoire de Valleriois-le-Bois), sur 1.125 mètres. Montant, 21.580 fr. Cautionnement, 700 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Perrouse à Villers-le-Temple. Reconstruction d'un ponceau à Villers-le-Temple, sur la Buthiers. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 100 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Chemin vicinal ordinaire n° 5 (avenue de la Gare du Tramway à Amance). Construction entre le chemin de grande communication n° 7 et le quai de la Gare, sur 155 mètres. Montant, 19.200 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef, pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lots et par l'architecte pour le 1<sup>er</sup> lot. — Renseignements à la préfecture (1<sup>re</sup> division) et dans les bureaux de l'agent voyer en chef.

**Haute-Saône.** — Jeudi 15 décembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Routes nationales. Fourniture de matériaux d'entretien (bail de cinq ans). Montants annuels. Route nationale n° 19, de Paris à Bâle. — 1<sup>er</sup> lot. De la limite de la Haute-Marne à la borne 25 k., sur 25.000 m. Montant, 2.430 fr. Cautionnement, 70 fr. — 2<sup>e</sup> lot. De la borne 25 k. à la borne 43 k. 400, sur 18.400 m. Montant, 2.650 fr. Cautionnement, 60 fr. — 3<sup>e</sup> lot. De la borne 43 k. 400 à la borne 63 k., sur 19.600 m. Montant, 2.100 fr. Cautionnement, 70 fr. — 4<sup>e</sup> lot. De la borne 63 k. à la borne 79 k., sur 16.000 m. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 70 fr. — 5<sup>e</sup> lot. De la borne 79 k. à la borne 92 k., sur 13.000 m. Montant, 1.600 fr. Cautionnement, 60 fr. — 6<sup>e</sup> lot. De la borne 92 k. à la limite du Haut-Rhin, sur 6.440 m. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 40 fr. — Route nationale n° 57, de Metz à Besançon. 7<sup>e</sup> lot. De la limite des Vosges à la borne 8 k., sur 8.000 m. Montant, 1.450 fr. Cautionnement, 47 fr. — 8<sup>e</sup> lot. De la borne 8 k. au point 16 k. 350, sur 8.350 m. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 89 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Du point 16 k. 350 au point 25 k. 830, sur 9.480 m. Montant, 1.400 fr. Cautionnement, 46 fr. — 10<sup>e</sup> lot. Du point 25 k. 830 au point 43 k. 239, sur 17.409 m. Montant, 2.920 fr. Cautionnement, 100 fr. — 11<sup>e</sup> lot. Du point 43 k. 239 à la borne 53 k., sur 9.761 m. Montant, 2.769 fr. Cautionnement, 100 fr. — 12<sup>e</sup> lot. De la borne 53 k. au point 68 k. 300, sur 15.300 m. Montant, 1.250 fr. Cautionnement, 50 fr. — 13<sup>e</sup> lot. Du point 68 k. 300 à la limite du Doubs, sur 12.403 m. Montant, 1.270 fr. Cautionnement, 50 fr. — Route nationale n° 57 bis, de Plombières à Aillevillers. 14<sup>e</sup> lot. De la limite des Vosges à la gare d'Aillevillers, sur 6.654 m. Montant, 700 fr. Cautionnement, 22 fr. — Route nationale n° 64, de Mazières à Belfort. 15<sup>e</sup> lot. De la limite des Vosges au point 8 k. 638, sur 8.638 m. Montant, 1.100 fr. Cautionnement, 36 fr. — 16<sup>e</sup> lot. Du point 8 k. 638 au point 20 k. 067, sur 11.429 m. Montant, 2.100 fr. Cautionnement, 70 fr. — 17<sup>e</sup> lot. Du point 20 k. 067 à la route nationale n° 19, sur 15.118 m. Montant, 2.150 fr. Cautionnement, 71 fr. — Route nationale n° 67, de Saint-Dizier à

Lausanne, 18<sup>e</sup> lot. De la limite de la Haute-Marne à la borne 19 k., sur 19.000 m. Montant, 1.800 fr. Cautionnement, 60 fr. — 19<sup>e</sup> lot. De la borne 19 k. au point 30 k. 696, sur 11.696 m. Montant, 2.800 fr. Cautionnement, 100 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Du point 31 k. 170 à la limite du Doubs, sur 25.342 m. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 130 fr. — Route nationale n° 70, d'Avallon à Combeaufontaine. 21<sup>e</sup> lot. De la limite de la Côte-d'Or à la borne 20 k., sur sur 20.000 m. Montant, 2.600 fr. Cautionnement, 100 fr. — 22<sup>e</sup> lot. De la borne 20 k. à la borne 44 k., sur 24.000 m. Montant, 3.200 fr. Cautionnement, 100 fr. — 23<sup>e</sup> lot. De la borne 44 k. à la route nationale n° 19, sur 9.200 m. Montant, 1.080 fr. Cautionnement, 50 fr. — Route nationale n° 83, de Lyon à Strasbourg. 24<sup>e</sup> lot. De la limite du Doubs à la limite du Haut-Rhin, sur 8.499 m. Montant, 2.100 fr. Cautionnement, 170 fr. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (1<sup>re</sup> division), de M. Nicolle, ingénieur, rue du Gaz, à Lure (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> lots); de M. Marguery, ingénieur, 16, rue de la Colombine, à Vesoul (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup>).

**Haute-Savoie.** — Jeudi 22 décembre, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Ballaison. Adduction d'eau. Montant, 15.086 fr. 81. Cautionnement, 700 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Monico, architecte à Thonon-les-Bains. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Haute-Savoie.** — Mardi 27 décembre, 10 h. 1/2. — *Mairie d'Annery.* — Construction d'un hôtel des postes. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, pilotage, maçonnerie, pierre de taille, plâtrerie, peinture. Montant, 121.156 fr. 38. A valoir, 6.000 fr. Total, 127.156 fr. 38. Cautionnement, 6.350 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpenterie, couverture, parqueterie et menuiserie. Montant, 52.777 fr. 44. A valoir, 2.600 fr. Total, 55.377 fr. 44. Cautionnement, 2.750 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Serurerie et ferronnerie. Montant, 34.238 fr. 10. A valoir, 1.700 fr. Total, 35.938 fr. 10. Cautionnement, 1.800 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Ferblauterie, zinguerie et vitrerie. Montant, 18.671 fr. 08. Cautionnement, 950 fr. — Travaux réservés. Aménagement des guichets et de la salle du public, 6.000 fr. Installation d'eau, 2.500 fr. Chauffage central, 9.500 fr. Éclairage, 2.000 fr. — Renseignements à la mairie.

**Hérault.** — Dimanche 18 décembre, 2 h. — *Mairie de Grabels.* — Construction de caniveaux en ciment et pavages dans le village. Montant, 5.100 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa des certificats, avant l'adjudication, par l'architecte auteur du projet. — Renseignements à la mairie.

**Isère.** — Dimanche 18 décembre, 11 h. — *Mairie de Goncelin.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1, dit Grande-Rue. Construction d'un embranchement sur la place du Brauil, quartier de la Tannerie, sur 67 m. 85. Montant, 2.600 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Grenoble-Est, à la préfecture, rue Fantin-Latour. — Renseignements à la mairie ou au bureau de l'agent voyer, à Goncelin.

**Saône-et-Loire.** — *Sous-préfecture de Louhans.* — C'est par erreur que l'affiche annonçant l'adjudication des travaux de construction d'une école de filles à Mouthier-en-Bresse porte qu'elle aura lieu le lundi 6 décembre 1910; c'est le lundi 5 décembre qu'il faut lire.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 18 décembre, 3 h. — *Mairie de La Clayette.* — Appropriation d'une caserne de gendarmerie. Montant, 17.000 fr. Cautionnement, 600 fr. Auteur du projet, M. Beau, architecte. — Renseignements à la mairie.

**Hérault.** — Jeudi 22 décembre, 2 h. — *Mairie de Montpellier.* — 1<sup>er</sup> lot. Travaux d'égout et de mise en état de viabilité de la rue privée des Deux-Ponts. Montant, 9.500 fr. Cautionnement, 475 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Travaux d'égout rue privée Marie-Muller, partie comprise entre la rue de la Méditerranée prolongée et la rue de Tarragone. Montant, 1.350 fr. Cautionnement, 67 fr. 50. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte de la ville — Renseignements à la mairie.

**SPECTACLES**

**GRAND-THÉÂTRE** Samedi 3, *Aphrodite.* — Dimanche, matinée à 2 heures, *Mignon.* — Soir, *Le Trouvère.*

**CÉLESTINS** Tous les soirs et dimanche en matinée, *L'Emigré.* — Dimanche soir, *Le Monde où l'on s'ennuie et Théodore et C<sup>ie</sup>.* Sous peu, Ch. Baret, dans *Mon ami Teddy*, comédie nouvelle.

**THÉÂTRE DE L'HORLOGE** Vendredi 2, gala, création à Lyon de *Un Mari Mascot*, fantaisie-vaudeville de Verdelle, Gluch et Pierreville, qui sera continuée tous les jours et dimanches en matinée.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

**CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES** (9<sup>e</sup>, rue Dunois). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

*L'Imprimeur-Gérant: A. REY.*

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 56101

**CHARLES BRAUNSTEIN**

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail — LYON —

**CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)**

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

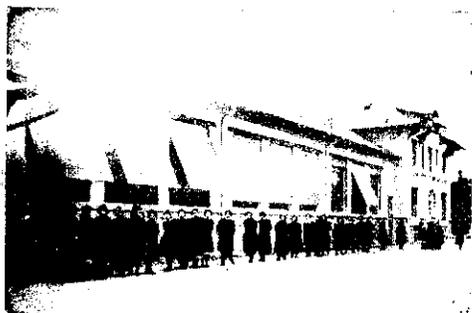
**"STORES BAUMANN"**

Usine à MELUN (S.-et-M.)

FERMETURES EN BOIS A ENROULEMENT pour Croisées, Devantures, Meubles, etc.

**E. STÉPHAN, 51, rue Auguste-Comte, LYON**

CONCESSIONNAIRE POUR LE RHONE ISÈRE, LOIRE, SAONE ET LOIRE, AIN, CÔTE-D'OR Catalogues — Études — Devis



Stores Baumann à l'École de Varmes (S.-et-O.)

**AU CHINOIS** 11, rue Centrale LYON

Maison recommandée par son bon marché

**PAPIERS PEINTS IMITATION VITRAUX**

Collections d'Echantillons sur demande

**ARCHITECTES faites employer les**



**REVÊTEMENTS DÉCORATIFS**

sanitaires et économiques en métal encaillé, malleable et estampe, remplacant la faïence, le marbre, la peinture laquée, etc. pour murs et plafonds de salles d'opérations, hôpitaux, cliniques, salles de bains, cuisines, laboratoires, alimentations diverses, etc depuis 7 francs le mètre carré.

Vente directe de la fabrique

**A. GERMAIN**, seul dépositaire

9, Rue Boissac. LYON

Envoi d'Echantillons et Dessins

**Fournisseurs de la Construction**

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, grinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis. LYON

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments, Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

**CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**PEINTURE & PLÂTRERIE**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun, Ardoises.

**CERAMIQUE**

**PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône), Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

**BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)**

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADIS  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADIS  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES

## A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

*Ingénieur des Arts et Manufactures*

Anciennes Maisons Veuve ROZIER, ROBIN Père et Fils, A. PASCAL, réunies

**TAIN (Drôme)**

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

**21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE**

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRÍQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

*par Peau chaude et la vapeur à basse pression*

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

## C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

**63, Rue de la Vilette, LYON**

**REPRODUCTION**

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir

**E. ACHARD**

3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place  
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

**ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS**

*A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON*

## BARÈME

POUR SERVIR A LA LIQUIDATION DES

### NOUVEAUX DROITS DE SUCCESSION

Par **D. VALABRÈGUE**

*Receveur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre*

A ce barème, clair et précis, est annexée la

### LOI DU 8 AVRIL 1910

modifiant les tarifs établis sur les successions et donations entre vifs, ainsi que les tarifs sur le timbre des affiches, et modérant les rigueurs des lois sur le timbre-quitance.

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

*Rue Confort, 14, LYON*

ET DANS SES SUCCURSALES

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

NOUVEAUX

**Appareils de sondage**

15 BREVETS  
Récompensés des plus hautes distinctions  
**TRAVAIL RAPIDE, FACILE ET SUR**  
Hors ligne pour sonder le sol, pour forages, expertises, pour plantations et placement de poteaux, perches à houblon, etc., etc.  
Sondes de 60 à 400 m/m de diamètre  
**Grande économie de travail**  
**PRIX TRÈS MODÉRÉS**  
Envoi franco du prospectus  
**E. Jasmin, Hamburg 30 Allemagne**  
Fo, Lehmweg 30

**IMPRIMERIE A. REY**

A. REY & C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Travaux commerciaux et administratifs  
**AFFICHES D'ADJUDICATIONS**

4, Rue Gentil, 4, LYON

**THE**  
**DES MANDARINS**

*Qualité extra supérieure*

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON